



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 12 décembre 2017

La douane et le Syndicat Général des Vignerons de la Champagne s'unissent pour garantir l'authenticité du champagne

Une lettre d'intention vient d'être signée à Reims, ce mardi 12 décembre 2017, entre Emmanuel MANNOURY, Secrétaire Général du Syndicat Général des Vignerons de la Champagne, représentant Maxime TOUBART, Président, et Rodolphe GINTZ, Directeur général des douanes et droits indirects. Elle a pour objet la mise en place de la coiffe intelligente nommée CLOÉ, un système de traçabilité garantissant l'authenticité des bouteilles de champagne aux consommateurs et facilitant ainsi la lutte contre les fraudes (fiscales, usurpations d'AOC, vols...).

Cette coiffe CLOÉ dispose de différentes technologies embarquées : médaillon holographique infalsifiable et « QR code » unitaire doté de la technologie « seal vector » infalsifiable, notamment. Elle sera également dans un deuxième temps, représentative des droits, à l'instar de la capsule représentative de droits (CRD*).

La coiffe CLOÉ, destinée à habiller les bouteilles de champagne, est entrée officiellement en production le 21 septembre 2017. Cette coiffe « nouvelle génération » permettra aux producteurs de garantir l'origine et l'authenticité des bouteilles de champagne, d'assurer leur traçabilité, de suivre les marchés et de communiquer une information personnalisée sur leur champagne, les caractéristiques de l'exploitation, un événement...

Elle permettra également aux services des douanes et droits indirects d'accéder à l'ensemble des informations liées à sa production, son activation puis son utilisation par chaque producteur.

Le SGV Champagne salue le partenariat instauré, ainsi que la volonté des douanes de soutenir et d'accompagner les opérateurs dans la mise en place de ce projet innovant. Il s'agit en effet d'une avancée significative permettant aux professionnels de valoriser leurs produits dans le respect de la réglementation.

« C'est une étape importante pour la CRD numérique qui permettra ainsi de lutter contre les fraudes, de garantir l'origine du produit aux consommateurs mais également de faciliter le contrôle des douanes n'importe où dans le monde et de simplifier la gestion au quotidien des exploitations viticoles »* explique Emmanuel MANNOURY, Secrétaire Général du SGV Champagne.

Pour Rodolphe GINTZ, directeur général des douanes et droits indirects *« Avec cette nouvelle capsule intelligente, la douane réaffirme son soutien à la filière viti-vinicole et modernise ses capacités de lutte contre les fraudes »*.

Ce projet complète la démarche de simplification, d'innovation et de sécurisation que la douane met en place au profit de ce secteur économique majeur dont elle assure la gestion. En effet, deuxième secteur excédentaire de la balance commerciale, derrière le secteur aéronautique et devant celui de la parfumerie/cosmétique, la filière vitivinicole exporte près de 8 milliards d'euros de vins chaque année, dont 2,6 milliards d'euros pour la seule Champagne (chiffres 2016).



* Les CRD (capsules représentatives de droits) apposées sur le col des bouteilles de vin, indiquent que les droits de circulation sur les vins ont été acquittés auprès de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (D.G.D.D.I). Elles permettent sa libre circulation et donc sa commercialisation au niveau national.

Contact presse :

- Service de presse de la douane - presse@douane.finances.gouv.fr - 01 57 53 42 11
douane.gouv.fr - [Lien vers l'espace presse de la douane](#) - [@douane france](#)

- Léa HOLMES, Responsable de la Communication et des relations avec les médias,
Syndicat Général des Vignerons de la Champagne - 03 26 59 85 26 / 06 01 40 14 36
www.sgv-champagne.fr